



Communiqué de presse de l'ADTC - Se déplacer autrement

Une nouvelle tarification des Transports en Commun sur les territoires du Grésivaudan et de Grenoble Alpes Métropole

Une simplification bienvenue !

Lors du Comité Syndical du 11 avril 2024, le SMMAG a voté **une réforme importante de la tarification des transports en commun pour les territoires du Grésivaudan et de Grenoble Alpes Métropole** qui sera mise en application le 1er septembre 2024.

Le tarif TAG devenant le tarif SMMAG sera valable sur l'ensemble des territoires du Grésivaudan et de Grenoble Alpes Métropole.

Cette réforme va faciliter l'utilisation des transports publics en simplifiant une tarification devenue bien trop complexe pour de nombreux usagers et usagères.

L'ADTC - Se déplacer autrement salue cette réforme permettant associé à la modification du réseau de Transports en Commun et à la reprise des lignes cars région Isère interne aux 2 territoires une simplification très importante pour chacune et chacun, réalisant ainsi un des objectifs majeurs du SMMAG lors de la sa création le 1er janvier 2020.

La non-prise en compte des lignes TER et cars région Isère

Cependant, aujourd'hui, la nouvelle tarification ne permettra pas d'utiliser le TER et les cars régions Isère entre les 2 territoires. Cela concerne la ligne TER Grenoble - Chambéry ainsi que les lignes cars régions Isère X01 (Voiron gares - Grenoble - Lumbin), X02 (Voiron Champfeuillet - Grenoble - Goncelin) et T83 (Grenoble - Chambéry)

L'ADTC - Se déplacer autrement attend une collaboration active de la région Auvergne - Rhône - Alpes, autorité organisatrices des lignes interurbaines et du TER pour que ces lignes soient intégrées à la tarification SMMAG pour simplifier encore l'utilisation des transports publics sur la région grenobloise, action indispensable pour les rendre attractif en complément des temps de transports, de la fréquence, du confort et de l'amplitude horaire.

Pour l'ADTC - Se déplacer autrement, la prochaine étape doit être la création d'une complète communauté tarifaire regroupant l'ensemble des transports publics du territoire (bus, tramways, cars, TER), c'est un des volets du RER Grenoblois, qui peut être réalisé à court terme.

Contact Presse :

- Emmanuel COLIN de VERDIERE, président ADTC - Se déplacer autrement
- François LEMAIRE, vice-président ADTC - Se déplacer autrement